

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.
 Un an... 18f. » 24f. «
 Six mois... 10 » 15 «
 Trois mois... 5 25 7 50

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE
 Au bureau, place du Marché-
 Noir, et chez MM. DUBOSSE,
 JAYAUD, GODFROY, et M^{lle}
 NIVERLET, libraires à Saumur.

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Corresp. générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On écrit de Turin, le 10 mars, à l'Indépendance belge :

« Sa Sainteté le Pape vient de recevoir une lettre du Sultan, dans laquelle le chef de l'islamisme s'exprime avec une grande bienveillance envers le chef de la catholicité et lui assure que les sujets catholiques de la Turquie jouiront de la liberté et de sa protection dans l'exercice de leur culte. Cette lettre a été apportée au Saint-Père par M. de Kerckhove, chargé d'affaires de Turquie en Belgique. Comme vous pouvez bien le penser, cette lettre n'a fait qu'augmenter les dispositions très-favorables qui existent déjà dans la cour de Rome envers la Turquie. — F. »

La Correspondance prussienne, du 12 mars, attaque, en ces termes, la Nouvelle Gazette de Prusse, sur la question d'Orient :

« Ce serait une blâmable légèreté, si l'on méconnaissait d'un côté quelconque la gravité de la situation où l'Allemagne se trouve, par suite du conflit survenu entre les États les plus puissants de l'Europe. Ainsi, nous pensions, abstraction faite de toute autre considération, devoir exhorter les esprits à l'union; lorsque l'exécution des réformes du pacte fédéral fut discutée dans les circonstances actuelles, tout le monde les reconnut désirables et nécessaires. Cependant, elles ont donné naissance à une grande divergence d'opinions et pourraient être la source de nombreuses difficultés. En présence des dangers qui nous menacent du dehors, tous les différends dans l'intérieur doivent cesser. Ce que nous disons, s'applique aussi bien à l'Allemagne qu'à la Prusse. Ainsi, nous ne saurions approuver la Nouvelle Gazette de Prusse, qui, dans un de ses derniers numéros, tout en reconnaissant avec satisfaction le point de vue du gouvernement du Roi comme étant le sien, attaque cependant, par des insinuations malveillantes, des personnes qui n'ont pas moins de droits qu'elle et se sont efforcées de rendre des services loyaux et sincères au gouvernement du Roi. Nous croyons aussi devoir blâmer la Nouvelle Gazette de Prusse d'attaquer certaines personnes, parce que le Cabinet ne juge pas opportun d'adopter les mesures recommandées par les meilleures intentions, pour soutenir l'influence et l'indépendance de la Prusse. Lorsque nous avons

jugé utile de discuter avec la Nouvelle Gazette de Prusse les propositions qu'elle avait cru devoir soumettre au Gouvernement, en méconnaissant les intérêts spéciaux de la Prusse et de l'Allemagne, nous aimons mieux considérer comme une abdication patriotique ce fait que la Gazette de Prusse, après de longues erreurs, a enfin reconnu la justesse de la politique que le gouvernement de S. M. le Roi suit par une résolution indépendante, et nous rattachons à cet aven de la Nouvelle Gazette de Prusse l'espérance qu'elle maintiendra avec fermeté ce nouveau point de vue, sans aucune arrière-pensée, et que sa confiance dans le Gouvernement la préservera de nouvelles erreurs pour l'avenir. L'honneur du pays impose au Gouvernement le devoir de suivre avec énergie et fermeté la voie où il est entré et dans laquelle il peut espérer que la nation entière le secondera. Ainsi, ce serait méconnaître d'une manière déplorable la situation actuelle des choses si, dans un moment où le Gouvernement pourrait se voir forcé, au nom de l'honneur et de l'indépendance de la Prusse, de faire un appel sérieux au patriotisme du pays, on voulait faire prévaloir des considérations de parti, et affaiblir ainsi par des reproches non justifiés les sentiments de dévouement et de sacrifice pour la patrie. »

AFFAIRES D'ORIENT.

Le Times publie une dépêche de Vienne de lundi soir, annonçant que l'Autriche a envoyé à la Prusse un projet de note déclarant qu'elle ne se croit pas appelée à se joindre aux puissances occidentales pour une déclaration de guerre contre la Russie; mais elle est prête à signer une convention pour garantir l'intégrité de la Turquie, selon l'esprit du traité de 1841. L'Autriche maintiendra la paix en Serbie, en Bosnie, à Monténégro; elle laissera les puissances occidentales veiller à la tranquillité de la Grèce et des puissances grecques en Turquie. — Havas.

On écrit d'Ibraïla, le 23 février :

« Le séjour prolongé du général Gortschakoff à Ibraïla, ainsi que la concentration des troupes de toutes armes, qui arrivent chaque jour, ne laissent plus aucun doute sur l'intention des Russes de passer sur la rive droite du Danube. Mais ce qui prouve en même temps le peu d'espoir qu'ils ont de réussir dans leur tentative, c'est que l'on pré-

pare tout en cas de retraite forcée. Des ponts fixes ont été établis sur le Sireih et sur le Pruth; en outre, on s'occupe activement de fortifier même les villes de l'intérieur du pays, telle que Fockchany et autres » — Havas.

On a reçu la dépêche télégraphique suivante :

« Saint-Petersbourg, 8 mars.
 » Depuis avant-hier, on a décidé que les provinces de la Baltique et Saint-Petersbourg seraient déclarés en état de guerre. Ces provinces seront placées sous le commandement du grand-duc héritier présomptif de la couronne, et l'état de guerre sera mis en vigueur de la même manière que dans Cherden, la Tauride et la Bessarabie. » — Havas.

On annonce d'Hermannstadt, à la Gazette de Cologne du 14 mars, qu'on y avait reçu la nouvelle que les Russes avaient passé le Danube près de Brailow avec des forces considérables (le jour n'est pas indiqué), et qu'ils ont emporté d'assaut les retranchements turcs à la suite d'un combat opiniâtre. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous avons tout lieu de croire cette nouvelle controuvée. — Havas.

On lit dans la Patrie :

« On sait que le gouvernement russe fait, en ce moment, des levées extraordinaires de marins.

« Une décision récente déclare que tous les fils des matelots libres, c'est-à-dire des matelots employés par la marine du commerce, sont obligés de servir dans la marine impériale, pendant quinze années, à compter de ce jour.

« Les enfants âgés de 15 ans doivent être employés immédiatement; les enfants qui ont atteint l'âge de 8 ans, doivent être mis à la disposition du gouverneur général de Cronstadt, qui est chargé de les envoyer dans des écoles d'instruction dites écoles de novices, récemment organisées. — Alfred Tranchant. »

On lit dans le Standard :

« Constantinople, 5 mars.
 » Des troubles ont éclaté à Samos et un grand massacre a eu lieu. Le vapeur français le Mercure a été envoyé sur la scène du carnage, pour protéger les résidents européens, et un steamer turc, chargé de troupes, partira demain pour le même endroit, afin d'en finir avec l'émeute. »

FEUILLETON

LE ROI DES MÉNÉTRIERS.

(Suite.)

Daniel n'était pas insensible aux marques d'amitié que lui prodiguaient ces bonnes gens; cependant, tout en leur adressant quelques mots sans suite pour les remercier, il cherchait à écarter doucement la foule dont il était environné. L'inexorable Pinck s'était placé entre lui et la porte extérieure.

— Mes bons amis, s'écria le secrétaire d'une voix qui domina le tumulte, cet homme que vous comblez de caresses, ne les mérite plus... La justice le réclame pour le punir.

Un profond silence s'établit dans la salle. Les montagnards en reconnaissant Pinck, le favori redouté du comte, restèrent bouche bée.

— Par la bible de Luther! dit enfin Samuel, ce n'est pas du cousin Daniel que parle M. le secrétaire? — C'est une plaisanterie, sans doute! ajouta Rodolphe. — Le sujet et le moment seraient assez mal choisis... Allons, monsieur le bailli Stengel, approchez et dites à ces gens que Daniel Richter est accusé d'avoir déserté les drapeaux de Sa Majesté le roi de Prusse... Sommez-les, au nom de notre maître à tous, le comte de Stolberg, seigneur du Brocken, de vous prêter assistance pour arrêter le coupable... — Il était inutile de me rappeler mon

devoir, dit le justicier avec une profonde tristesse. Le fait est vrai, mes amis, continua-t-il en s'adressant aux mineurs et aux ménétriers; ce pauvre Daniel s'est en effet rendu coupable d'un acte qualifié crime, et à mon grand regret je suis forcé de requérir tous les vassaux de Stolberg de s'emparer sur-le-champ de sa personne.

Les assistants restèrent immobiles et silencieux.

— Ils ne le feront pas! s'écria Frantzia d'une voix vibrante; ils n'auront pas le courage de livrer à la mort leur ancien ami! — S'ils le faisaient, dit Rodolphe avec angoisse, je ne me pardonnerais jamais d'avoir contribué par mon imprudence à consommer la perte de mon bien-aimé Daniel.

Hermann les regarda d'un air sévère et mélancolique à la fois.

— Ainsi donc, murmura-t-il, mes enfants sont les premiers à méconnaître mon autorité!

Le jeune homme et la jeune fille, se précipitant à ses genoux, baignèrent ses mains de larmes.

Cependant, Pinck, sans quitter son poste, frappait du pied avec colère.

— Que signifie ceci, coquins? disait-il, refuserez-vous d'obéir à votre seigneur, dont M. le bailli et moi nous sommes les représentants!... Mathias! Michel! vous qui aspirez à devenir officiers des Bergmans, vous devez donner l'exemple; arrêtez le coupable, je vous l'ordonne.

Les deux hommes auxquels il s'adressait directement n'étaient pas des musiciens, comme on pouvait en juger à leurs tabliers de cuir; cependant ils ne bougèrent pas.

— Si quelques-uns de mes anciens camarades, dit Richter avec beaucoup de calme et de dignité, croient devoir obéir à une pareille sommation, qu'ils approchent, je ne me défendrai pas... Il n'est ici qu'une seule personne dont le contact déshonorant pourrait me déterminer à une résistance énergique...

Pinck devint blême à ce nouvel outrage. Il reprit, en s'adressant à Mathias et à Michel :

— Vous ne savez pas sans doute à quoi vous vous exposez, vous et tous ceux qui sont ici, en refusant votre concours à l'autorité légale?... Monsieur le bailli, c'est à vous de faire connaître la loi à ces vassaux désobéissants, afin qu'ils ne puissent arguer de leur ignorance. — Il y a le titre 9 de la Constitution de Hanovre, dit Stengel avec effort, qui punit d'une forte amende quiconque... — Pourquoi ne leur citez-vous pas le décret de l'empereur Charles-Quint, beaucoup plus explicite et plus sévère? — C'est juste, Monsieur, c'est juste, je l'avais oublié, répondit le pauvre vieillard qui perdait la tête; ce décret, chapitre II, article 4, condamne à la peine du fouet tout vassal qui aura refusé d'obéir aux magistrats du roi ou du seigneur... — Et de plus, ajouta Pinck, le second paragraphe du même article porte que,

Marseille, mercredi 15 mars.

« Les ambassadeurs français et anglais accrédités près le gouvernement grec, ont été reçus par le roi Othon, et lui ont signifié, hors de la présence de ses ministres, les intentions de leurs gouvernements, au sujet des troubles de l'Albanie et de la Grèce.

« Le *Journal de Constantinople*, apporté par le courrier, le 5 mars, de cette capitale, déclare que Reschid-Pacha a adressé des reproches sévères à M. Metaxa, ministre du roi Othon près la Porte-Ottomane, et lui a demandé satisfaction des attaques des nationaux grecs contre la Turquie.

« Fuad-Effendi a été pourvu de pouvoirs dictatoriaux, pour aller réprimer les troubles de l'Albanie.

« Les neiges continuaient à couvrir le théâtre des opérations militaires, en Asie. Les Russes se préparaient à la reprise des hostilités en concentrant de fortes masses de troupes; mais les Turcs s'étaient aussi réorganisés et renforcés.

« Abd-el-Kader a donné 6,000 piastres pour subvenir aux frais de la guerre.

« Les flottes combinées étaient retenues à leur mouillage par le mauvais temps. Les navires anglais et français le *Fury* et le *Vauban* sont revenus le 2, dans le Bosphore, après s'être vu signifier à Sébastopol le refus de recevoir leurs dépêches. »

« Trieste, jeudi 16 mars.

« Le courrier de Constantinople apporte des nouvelles de cette capitale qui vont jusqu'au 6.

« Fuad-Effendi, nommé commissaire extraordinaire, est parti pour l'Albanie.

« Un autre pacha s'est rendu à Samos pour régler le différend qui existe entre les habitants de cette île et les agents de la Porte. Un navire de guerre a transporté des troupes en même temps que le Pacha, à Samos.

« Des troupes ont été envoyées également à Candie, où existe une certaine fermentation.

« Les flottes combinées sont toujours au mouillage de Beikos.

« Les nouvelles d'Athènes sont du 9 mars.

« Une première sortie de la garnison turque d'Arta a été repoussée par les insurgés. Une seconde a été poussée jusqu'au territoire grec, où elle a été arrêtée par les troupes royales. — Havas.

INTÉRIEUR.

Paris, 16 mars.

Le *Moniteur* contient une note relative à l'emprunt, la nomination d'une commission chargée de donner des prix aux meilleurs ouvrages, et des ukases prononçant la mise en état de siège de diverses provinces russes. — Havas.

On écrit de Toulon, le 12 mars, que le mouvement redouble d'activité dans ce port. Chaque capitaine se pique d'être le premier à sortir de l'arsenal; aussi ne laisse-t-on aux équipages que le temps nécessaire au sommeil. L'ordre du ministre, dit-on, est que tout soit prêt pour le 20 mars. Ce

dans certains cas, la peine des vassaux désobéissants pourra être égale à celle du criminel lui-même... Or, Daniel Richter ayant commis un crime entraînant la peine capitale, ceux qui ferment en ce moment l'oreille aux réquisitions légales, s'exposent à être considérés comme ses fauteurs et adhérents, ou, autrement dit, à mourir comme lui par la potence.

Les Bergmans parurent effrayés.

— Cela est-il bien vrai, monsieur le bailli ? demanda Mathias, robuste forgeron, qui jusque-là était resté impassible; la loi est-elle vraiment ainsi ? Sans offenser M. le secrétaire, nous désirons apprendre de votre bouche...

— Ce décret est barbare et depuis longtemps tombé en désuétude, répliqua Stengel en soupirant; néanmoins il n'a pas été positivement rapporté, que je sache. — Alors, par mon tablier de cuir ! reprit le forgeron en regardant son compagnon, il y a de quoi donner à penser, cousin Michel... L'amende ou le fouet, passe encore ! mais la corde... diable ! — Oui ! oui ! répondit Michel, nous sommes pères de famille, nous nous devons à nos enfants.

Puis il s'avança vers Richter en tortillant son chapeau entre ses doigts.

— Monsieur Daniel, dit-il humblement, il ne faut pas nous en vouloir, au cousin Mathias et à moi ; mais vous avez entendu ce que disait M. le secrétaire ? on s'en prendrait à nous si...

Samuel Toffner se jeta brusquement entre son ami et les deux Bergmans.

— L'épée du Seigneur et de Gédéon ! s'écria-t-il en brandissant une lourde clarinette munie d'énormes clefs

jour-là, une grande revue doit être passée au champ de Manœuvre par le général en chef, et l'embarquement aura lieu aussitôt après. Les deux frégates à vapeur le *Christophe-Colomb* et le *Montezuma* devaient partir de Toulon pour se rendre à Marseille. M. le contre-amiral Lugeol, major-général de la marine, prendra passage à bord du *Montezuma* pour aller recevoir le prince Napoléon qui est attendu, dit-on, à Marseille, ainsi que les officiers qui doivent s'embarquer sur le *Christophe-Colomb*. — Havas.

EXTERIEUR.

TURQUIE. — Des lettres de Constantinople annoncent que sir John Burgoyne, inspecteur des fortifications, avec les divers officiers anglais du génie sous ses ordres, surveille activement les travaux qui ont pour but de fortifier les batteries des Dardanelles, moins pour empêcher des vaisseaux de guerre de forcer le passage par le détroit, que pour mettre ces batteries suffisamment en état de s'opposer à ce que le canal ne tombe au pouvoir d'une force quelconque qui ferait une pointe à travers la Turquie, après avoir réussi à franchir le Balkan. — Havas.

PRUSSE. — On écrit de Cologne, le 12 mars :

« La police a saisi 16 wagons d'armes, venant de Liège. — On assure que ces armes sont destinées à la Russie. On attendait encore d'autres envois. » — Havas.

DANEMARK. — Copenhague, mardi 14 mars (voie de Hambourg).

« Plusieurs vaisseaux de la flotte anglaise sont signalés. Une frégate a jeté l'ancre devant la ville. »

« L'adresse au roi de la première chambre, demandant le maintien de la constitution, a été prise en considération par 38 voix contre 6.

« Le Volksting (les trois Etats romains) l'a ensuite adoptée définitivement, à la majorité de 77 voix contre 3. » — Havas.

SYRIE. — La *Gazette d'Augsbourg* annonce que des troubles auraient éclaté à Jérusalem, que le patriarche latin aurait été expulsé par les Grecs et que le consul de France, n'ayant pas trouvé auprès des autorités locales l'énergie nécessaire pour protéger le Patriarche, aurait cru devoir l'accompagner à Jaffa. Les nouvelles que nous avons données dans notre numéro du 12 mars rectifient ce qu'il y a d'inexact dans la version de la *Gazette d'Augsbourg*. Nous disions, d'après notre correspondance de Jérusalem, du 9 février :

« Dans la journée du 8 février, le patriarche latin, M^r Valerga, et le consul de France, M. Botta, avaient quitté la ville. Ils avaient dû prendre cette grave détermination par suite du refus obstiné des Effendis, qui en l'absence du Pacha gouvernent le pays, de donner la satisfaction demandée pour les outrages et les violences dont M^r Valerga a été l'objet à Beit-Djalla. Le départ du consul français avait jeté la terreur parmi les Effendis, qui cherchaient, disaient-ils eux-mêmes, quelque moyen d'accommodement; mais on savait que ni M. Botta, ni le Patriarche n'étaient disposés à se contenter

de cuivre, à moi les ménétriers !... Que les mineurs et forgerons agissent à leur guise... Mais nous, nous sommes les joyeux musiciens de Harzwald ; nous n'obéissons ni à bailli ni à comte ; nous avons nos privilèges, et nous saurons les faire respecter... Nous ne recevons d'ordres que de notre Berghauptmann, et au diable les autres ! Nous les traiterons comme des Philistins et des incirconcis !

L'allocution eut le plus brillant succès parmi les ménétriers ; ils entourèrent Daniel en agitant belliqueusement, qui sa flûte, qui son basson, qui ses baguettes de tambourin.

Cette burlesque levée de boucliers arrêta pourtant les hommes disposés à obéir aux injonctions de Pinck.

— Que ferons-nous, monsieur le secrétaire ? demanda Mathias ; il nous répugnerait d'en venir aux coups avec nos cousins les ménétriers, quoiqu'ils ne soient pas bien redoutables. — Les ménétriers ne seront pas assez fous pour suivre les méchants conseils de cet ivrogne de Samuel ! dit Pinck d'un ton conciliateur : réfléchissez, bonnes gens, vous vous compromettez tous gravement, les uns en refusant d'obéir à l'autorité, les autres en se mettant en rébellion contre elle... Dans l'un et dans l'autre cas, il y aura des victimes, prenez-y garde ! — On ne touchera pas à notre chef, s'écria Samuel hors de lui. Nous n'aurions pas peur de nos gros forgerons, fussent-ils armés du marteau avec lequel fut battue la cuirasse du géant Goliath ! — C'est ce que nous allons voir ! dit le cousin Mathias, dont le flegme germanique commençait à fermenter comme la bière chauffée ; à moi, Michel ! à moi, les enfants du Ramelsberg !

de vaines paroles. On ignorait encore à Jérusalem les résolutions prises à Constantinople, sur la demande de M. l'ambassadeur de France, en vertu desquelles une réparation éclatante doit être faite au Patriarche ; mais le nouveau pacha devait arriver le 10 février, et son premier soin sera sans doute de les faire connaître et exécuter. »

Nous ajouterons aujourd'hui, d'après nos dernières lettres de Constantinople, que le départ du pacha de Jérusalem avait été retardé. Il ne devait arriver à Jérusalem que le 19 février, et il était porteur d'instructions en vertu desquelles il devait donner au consul de France et au Patriarche latin les réparations demandées — Du Lac. (*Univers.*)

REVUE DE L'OUEST.

Le bruit que nous avons répété, dit l'*Echo de la Mayenne*, d'un accident grave causé, le 5 du courant, à Villiers-Charlemagne par une voiture versée, se confirme.

La voiture était chargée de marchandises, pesant plus de 350 kilogrammes, et de quatre personnes ; elle était conduite par le sieur Leloup, Jacques-Louis, commis de M. Courgenou, marchand de nouveautés à Laval. C'est en descendant le bourg que le cheval, un peu fougueux de sa nature, et entraîné par le poids qui le poussait, s'est lancé à fond de train, et que la voiture est venue heurter le mur de la maison occupée par M^{me} veuve Marchand, et a été renversée à plus de deux mètres de ce mur. Voici les noms des victimes :

Le sieur Bourcier, Jean, cultivateur au lieu de Rouillière-des-Bois, en la commune de Villiers, était pris par le cou sous une des roues et allait infailliblement périr si on n'était promptement accouru à son secours. Il est blessé, mais sans gravité.

Le sieur Morand, Joseph, marchand de merceries à Villiers, a le bas de la jambe droite cassé, et de fortes contusions sur diverses parties du corps. Son état inspire de vives inquiétudes.

Le sieur Marié, René Toussaint, grenadier au 46^e régiment de ligne en garnison à Cahors, où il allait le rejoindre, et qui avait été accueilli sur la route par le sieur Leloup, a été retiré presque mort de dessous la voiture, a le bras gauche cassé au coude, l'épaule du même côté mutilée, la figure contusionnée ; on craignait pour ses jours.

Enfin le sieur Leloup (29 ans), conducteur de la voiture, né à Bais, a été blessé à l'œil gauche et conservera quelques jours encore des excoriations sur diverses parties du corps, mais ses blessures sont légères.

M. le docteur Sauvé est accouru et leur a prodigué ses soins.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Hier, dès 11 heures, le bureau des engagements volontaires, établi dans la cour de l'hôtel des Conseils de guerre, était entièrement encombré de jeunes gens qui veulent entrer dans la carrière militaire. Quelle différence entre l'Empire français et l'Em-

Une lutte semblait inévitable. Tout-à-coup Daniel s'avança d'un pas ferme entre les deux partis :

— Assez, mes amis, assez, dit-il avec autorité ; je ne souffrirai pas que vous poussiez plus loin le dévouement à ma personne... Merci, mon bon Samuel ; merci aussi, mes chers camarades ; laissez mon sort s'accomplir. Je n'essaierai pas plus longtemps de défendre ma vie dont, en manquant à mes devoirs de soldat, j'avais déjà fait le sacrifice...

Puis se tournant vers Stengel :

— Monsieur le bailli, continua-t-il, je suis votre prisonnier ; je vous donne ma parole de ne pas chercher à fuir, tant que je serai sous votre garde... Que mes amis s'épargnent donc toute tentative inutile et dangereuse... Voici mes armes.

En même temps il présenta ses pistolets au vieillard, qui les prit en murmurant d'une voix altérée :

— Daniel Richter, vous avez préféré le salut de ces hommes au vôtre, c'est d'un chrétien et d'un homme de cœur !

Tous les assistants baissèrent la tête ; on n'entendit plus que des sanglots entrecoupés dans la salle.

— Garrottez-le, cria Pinck triomphant ; je ne me fie pas à sa parole.

Daniel lui jeta un regard de pitié, et tendit les bras.

— Allons ! murmura Frantzia mystérieusement en voyant les Bergmans obéir en silence aux ordres de Pinck, il ne me reste plus qu'un espoir... Peut-être aurai-je à remercier Dieu que ce malheur soit arrivé ici le premier jour de la lune !...

(La suite au prochain numéro.)

pire russe. Ici on demande au pays 250 millions et on va en apporter librement plus de 500. Des masses de jeunes gens viennent volontairement s'offrir pour défendre le drapeau de la patrie. Au-delà de la Vistule, personne ne veut accepter les roubles en papier de l'Empereur Nicolas, et le gouvernement de ce dernier est obligé de faire fonctionner le knout ou de menacer de la Sibérie pour avoir des soldats. Quelle différence!—Havas.

— Le grand ministre de la Restauration, M. de Villèle, vient de mourir. (Journal de Toulouse.)

FAITS DIVERS.

On vient de découvrir dans plusieurs jardins aux environs de Nérac, département de Lot-et-Garonne, une grande quantité de mosaïques romaines, dont les dessins variés et richement coloriés représentent des arabesques, des fruits, des fleurs, des poissons et des oiseaux. Il paraît qu'elles remontent au règne de Jules César, et qu'elles pavaient le somptueux palais d'un de ses proconsuls.

Néanmoins, la chronique locale prétend qu'elles ont été découvertes une première fois, vers le treizième siècle, et employées même par les Templiers, qui avaient bâti sur cette aire magnifique une de leurs commanderies, brûlée au quatorzième siècle, lors de l'abolition de cet ordre. Quelques squelettes humains, des charbons, des débris consumés à moitié par le feu et retrouvés aujourd'hui sur le sol de cette mosaïque, avec des marbres, des bronzes, etc., semblent venir à l'appui de ce fait non mentionné dans l'histoire.

Une partie de cette mosaïque a été achetée par M. Charles Dubernat, de Nérac, pour l'ornement de son château; mais la majeure partie est encore en vente. M. Chirac, peintre et architecte à Nérac, chargé des fouilles et de l'extraction, a constaté que ces mosaïques reposaient sur une couche de ciment de dix centimètres, placée sur un empierrement de quinze centimètres qui recouvre une épaisseur de quatre-vingt centimètres de gravier. Il a remarqué aussi que la mosaïque était totalement détruite sous l'emplacement occupé par les squelettes humains. (Univers.)

— L'invention du professeur Gluckmann pour établir des communications entre les gardes d'un train de chemin de fer et le mécanicien vient d'avoir un succès complet. L'appareil a été placé sur le train express du North-Western à Londres et fonctionne depuis dix jours. Les fils conducteurs sont entourés de gutta-percha et attachés à chaque voiture dans une caisse de bois placée en dessous. Les bandes qui renferment les fils sont élastiques et peuvent s'étendre selon la longueur du train. La batterie est placée sur le tender et une cloche sur la locomotive. Les gardes peuvent donner un signal en prenant un bouton qui fait mouvoir la cloche. Cet appareil vient d'être essayé dans beaucoup de cas divers. En croisant des trains, en passant des tunnels, etc., son grand avantage est d'agir instantanément. (Times.)

— Le gouverneur de l'Australie du Sud vient d'envoyer au gouvernement des détails sur l'expédition qui vient d'explorer la rivière de Murray. Il accompagnait lui-même cette expédition et assure que, sur ses bords et sur ceux de ses affluents (le Loddon et

le Goulbourn, etc.), il a vu au moins plus de 1,500,000 moutons et une grande quantité de chevaux et de bestiaux. Le commerce de la laine peut s'étendre excessivement; outre cela, les communications deviendraient bien plus faciles avec les terrains aurifères, car le Loddon est à environ 30 milles de Bendigo. Le Murray, servant de voie de communication avec l'Europe, évitera à la marine les dangereux passages de Bass's-Strait et de Port-Philip-Heads. Les indigènes sont peu nombreux, mais d'un caractère doux, facile et très-disposés à travailler. Le climat est excellent; les rives sont couvertes des plus beaux arbres propres à la construction et à la marine. Le bassin du Murray est de la grandeur de la Grande-Bretagne. Jusqu'à présent il n'est pas possible d'affirmer si la navigation sera aussi bonne dans toutes les saisons de l'année, mais il est certain qu'elle le sera au moins pendant huit mois pour les bateaux à vapeur. (Idem.)

— Une expérience curieuse a été faite au jardin botanique de Cambridge sur la replantation du froment.

Quelques grains de blé ayant été semés en juin, l'un des pieds qui en proviennent sembla vouloir se ramifier. On l'arracha en août et on le divisa en dix-huit parties dont chacune fut plantée séparément. Les nouvelles plantes ayant poussé des jets latéraux, furent arrachées fin septembre et divisées pour être replantées encore. Soixante-sept plantes ainsi obtenues restèrent en place tout l'hiver. Une dernière fois en avril suivant, ces 67 pieds furent de nouveau divisés, ils produisirent alors 500 pieds qui donnèrent pour récolte définitive 21,009 épis, dont on retira 21 kilogrammes de grains.

D'après la quantité moyenne de grains contenus dans un kilogramme, on peut estimer que ce seul pied divisé et planté à plusieurs reprises produisit un nombre total de 576,840 grains pour un. (Moniteur.)

— Voici une note intéressante sur le parti que l'on peut tirer du glaiéul commun, pour préparer une substance alimentaire de bonne qualité.

La culture du glaiéul est simple; cette plante croît facilement, surtout dans les sols frais et un peu sableux. Les bulbes se plantent au printemps, en les espaçant de 30 centimètres en tout sens. Quelques cerclages sont nécessaires dans le cours de l'année, et l'on récolte à l'automne, quand les tiges meurent.

Le glaiéul produit beaucoup de petites bulbes variant de la grosseur d'une noisette à celle d'un œuf de pigeon.

Voici le résultat de l'analyse de ces bulbes. 500 grammes dépouillés de leur épiderme ont été jetés dans de l'eau bouillante contenant 2 centièmes de soude. Après une ébullition qui a duré 5 minutes, ils ont été mis dans de l'eau pure où leur cuisson a été opérée en 12 minutes. Ces bulbes, égouttés, desséchés, pulvérisés, ont fourni 434 grammes de farine d'un blanc-jaune très-propre à la confection de potages alimentaires, savoureux et nourrissants.

Sous le rapport de l'hygiène, dans la convalescence de longues maladies, cette substance serait aussi utile que les divers tapioca, saleps, arrowroots étrangers que l'on vend de 3 à 5 fr. le demi-kilogramme.

L'exploitation du glaiéul commun peut donc devenir l'objet d'une industrie très-lucrative et bien-faisante. Le Cosmos, qui rapporte ce fait, semble en être très-convaincu. (Moniteur.)

RAPPORT fait au comité des manufactures de l'Académie de l'Industrie, par M. le docteur DE ST-ANTOINE.

Messieurs, vous avez demandé à votre commission un rapport sur la Pâte pectorale de M. Georgé, pharmacien à Epinal (Vosges); voici celui qu'elle m'a chargé de vous présenter:

La gomme arabique et la réglisse font la base de cette composition, qui, préparée par un procédé mécanique à la vapeur, conserve, sous l'influence de cette préparation, la belle couleur jaune-clair que lui donne la racine de réglisse.

Tout le monde connaît cette racine (*Glycyrrhiza Glabra*) longue, traçante, adoucissante et mucilagineuse. On l'emploie avec avantage, depuis un temps immémorial, en infusion, dans les maladies inflammatoires de poitrine, des voies urinaires, dans les rhumes et les affections catarrhales. Unie à la gomme arabique, puissamment émoullit, ayant elle-même la propriété de calmer la toux, celle de faciliter l'expectoration, de combattre les phlegmasies muqueuses naissantes, elle devait être naturellement d'un grand secours à la médecine. Elle l'a été, en effet, de tout temps; mais, comme beaucoup de médicaments utiles, qu'on méprise souvent à cause de leur abondance même, elle était tombée dans l'oubli.

M. Georgé a donc eu une heureuse idée en la resuscitant. Par une manipulation qui lui appartient, il en a fait un *Bonbon pectoral*, dont les propriétés efficaces ont été constatées dans les irritations de la poitrine, de l'estomac et des intestins, par un grand nombre de docteurs en médecine de Paris, de France et de l'étranger; nous n'avons rien à ajouter à leur témoignage.

Qu'il nous soit seulement permis de déclarer ici, que la Pâte de M. Georgé (actuellement transférée, 28, rue Taitbout, Chaussée-d'Antin, à Paris), se trouve dans toutes les pharmacies, vant les meilleures Pâtes pectorales les plus en vogue. Ces dernières ne sont à la portée que des personnes riches; la sienne, vendue moitié moins cher, est à la portée de toutes les fortunes.

M. Georgé a pensé au peuple: en lui offrant à bas prix, un *produit pectoral*, dont l'efficacité est incontestable, il le sert utilement. En conséquence, votre rapporteur n'hésite pas à le recommander à la commission des récompenses. (M. Georgé a été honoré d'une médaille en argent, le 20 juillet 1843 et d'une médaille en or, le 15 juin 1845.)

Paris, le 2 juillet 1843.

BOURSE DU 16 MARS.

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 92 20.
3 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 66 30

BOURSE DU 17 MARS.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 92 30.
3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 66 20.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

Les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur Royer, cordonnier, demeurant à Saumur, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 504 du Code de commerce, à se réunir le mercredi 22 de ce mois, à huit heures précises du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur un concordat, sinon former un contrat d'union.

Le Greffier du Tribunal,
(126) A. DUDOUET

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE
La MAISON de M. REVELIÈRE-LERIVINT, située à Saumur, rue des Payens, composée de beaux appartements, servitudes, cour et jardin.

MAISON

A VENDRE OU A LOUER
Située à Saumur, rue du Temple n° 18.
S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (128)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHATS DE FOIN, DE PAILLE ET D'AVOINE.

Le samedi 8 avril 1854, à 2 heures de relevée, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, de paille et d'avoine, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue Beaurepaire, n° 40), où le public sera admis à en prendre connaissance. (129)

A VENDRE OU A LOUER

Présentement
VASTE MAISON, COUR ET JARDIN
AVEC SES DÉPENDANCES
Située, impasse de la Concorde, quartier de la Basse-Ile.
S'adresser à M^{me} GRANRY. (117)

A VENDRE

Une VASTE PROPRIÉTÉ, contenant 1,770 mètres, située à Saumur, quai et place Saint-Nicolas, Maison d'habitation, hangard et terrains à bâtir.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (130)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A AFFERMER

PAR ADJUDICATION,
En l'Etude et par le ministère de M^e DION, notaire à Saumur, le dimanche 26 février à midi:

Le moulin à eau de la Motte, commune d'Artannes, cave, cour, jardin de 11 ares et bâtiments d'habitation;
Le tiers du moulin à vent de la Motte;

Le moulin à vent du Bouchet, commune du Coudray-Macouard;
Le pré Malais, à la Motte, commune de Brézé, de 55 ares;
Une saulaie, joignant le moulin à eau, de 11 ares;
S'adresser à M^{me} veuve Jean BULEAU, au Coudray, et à M^e DION, notaire à Saumur. (131)

A LOUER

Une MAISON avec cour et jardin, sise rue Duncau, à Saumur.
S'adresser à M. BUCAILLE, quai de Limoges. (132)

A CÉDER

Une BOUTIQUE DE MARÉCHALERIE, bien achalandée.
S'adresser à M^e AUBERT, notaire à Baugé. (133)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une RENTE foncière de 51 fr. 35 c., affranchie de toute retenue, et garantie par hypothèque.
S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (134)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1854,
MAISON BOURGEOISE, avec ou sans remise et écurie, située place de l'Arche-Dorée, occupée par la famille Prezelin.
S'adresser à M. COUTARD, propriétaire. (108)

A VENDRE

Plus de 800,000 PAISSEUX DE SAPIN, en tous genres.
S'adresser à GUYOMARD, sur les Ponts, à Saumur. (114)

Etude de M^e MOTAIS, notaire à Tigné.

A VENDRE

Par suite de réduction de prix,
ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT

LES TROIS MÉTAIRIES

De la Motte, de la Toucheroux et de la Basse-Gobinière,
Situées en les communes de la Plaine et d'Izernay, contenant près de 84 hectares, susceptibles de beaucoup d'amélioration. (112)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

Le dimanche 19 mars 1854, à midi, il sera vendu, par adjudication, en l'étude de M^e DION, notaire à Saumur :

1^o Divers morceaux de terre et vigne, situés sur les communes de Brézé, Souzé, Dampierre, Saumur, Chacé, et Varrains;

2^o Une maison, située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, vis-à-vis la porte de l'église;

3^o Et une autre maison, située à Chacé, au Bourg-Neuf, avec toutes ses dépendances;

4^o Et 44 ares de pré, dans la prairie de la Roche, commune de Baugneux.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M. Marquer-Trudeau, propriétaire à Saint-Cyr. (107)

AVIS. Comme tout produit jouissant d'une vogue légitime, le *Chocolat* MENIER a excité la cupidité des contrefacteurs. Sa forme particulière, ses enveloppes ont été copiées et remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Les amateurs de cet excellent produit devront exiger que le nom MENIER soit sur les étiquettes et sur les tablettes. Dépôts dans toute la France.

A LOUER

UNE

MAISON, avec COUR et JARDIN, 64, Rue du Portail-Louis.

S'adresser à M^{me} LINANCIER. (90)

Rue du Portail-Louis, n^o 39, à Saumur,

DELARUE,

Entrepoteur de Bière de Montmorillon, de Limonade gazeuse et Eau de Seltz,

Fait savoir que son entrepôt est totalement organisé et à la disposition des personnes qui voudront lui accorder leur confiance.

La vente se fait en fûts et en cruchons, rendus à domicile.

Il s'occupe aussi d'assurances contre l'incendie, pour une compagnie mutuelle, *La Prudence*. (122)

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise rue Saint-Nicolas, n^o 37,

Et A LOUER

Boutique et divers appartements, dans la même maison.

S'adresser à M. BRIÈRE, rue des Payens, n^o 16. (69)

POMMADE DES CHATELAINES

ou l'Hygiène du moyen-âge.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles Châtelaines du moyen-âge pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, parfumeur-chimiste, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, coiffeur-parfumeur.

Prix du pot : 3 f. et 3 f. 50. (730)

A L'ANGE GARDIEN.**MANCIER**

BLANCS CHEMISES D'HOMMES
LINGERIES FLEURS, MODES ET RUBANS TROUSSEAUX
DENTELLES Rue d'Orléans, n^o 40, à Saumur. LAYETTES
PRIX-FIXE.

La Maison de L'ANGE GARDIEN, encouragée par ses premiers succès, porte à la connaissance de sa nouvelle clientèle qu'elle est déjà en mesure de donner pour la nouvelle saison un joli choix des articles du meilleur goût et des prix les plus modiques.

Un solde important qu'elle vient de faire en chapeaux de paille lui permet d'offrir les formes les plus nouvelles, à des prix véritablement surprenants.

COMESTIBLES, FRUITS SECS DU MIDI, Épiceries fines.**GROS ET DÉTAIL.****GATELIER, SALOMON ET C^{ie}, 15, RUE BEAUREPAIRE, A SAUMUR.**

MM. GATELIER, SALOMON et C^{ie} ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont joint à leur commerce de comestibles, fruits secs et épicerie fines en gros, un MAGASIN SPÉCIALEMENT CONSACRÉ À LA VENTE AU DÉTAIL.

Leur genre tout spécial d'affaires et le rapide écoulement de leurs marchandises, par suite de leurs expéditions en province, leur permettent d'offrir un choix très-varié d'articles de toutes provenances et toujours de première fraîcheur. (48)

A Paris, chez M. DUSACQ, Libraire agricole, rue Jacob, 26, Et à Saumur, au bureau du journal, l'Écho Saumurois,

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE

Ce Journal, publié, sous la direction de M. Barral, par les auteurs de la *Maison rustique du 19^e siècle*, est le plus complet de nos recueils agricoles; il paraît le 5 et le 20 du mois en un cahier de 44 pages in-4^o sur 2 colonnes, avec de nombreuses gravures. (Prix, franco, 12 fr. par an.)

MM. SOMMAIRE DU N^o DU 3 MARS 1854.

BARRAL	Résultats économiques du drainage.
MORIÈRE	Maladie du pommier.
RICHARD (du Cantal) ..	Le Muséum d'histoire naturelle.
NAUDIN	Chronique horticole de janvier et de février.
LOUIS VILLEMORIN	Nouvelles variétés de froment.
Armand BAZIN	Expériences sur la naissances de diverses variétés de froment.
BARRAL	Revue bibliographique. — Livres d'agriculture publiés en février. — <i>Les paysans français</i> .
GEOFFROY-SAINT-HILLAIRE	Domestication et naturalisation des animaux utiles.
DE GOURCY	Voyage agricole en Allemagne.
BORIE	Revue commerciale de la 2 ^e quinzaine de février.
DUVAL	Revue commerciale de l'Algérie.
DE CURZAY	Vente d'animaux hereford faite à Grignon.
BORIE	Mesurage et pesage des grains.
ANDRÉ	Avantages des mercuriales fondées sur le pesage.
GROS LE JEUNE	Rapidité du pesage des grains comparé au mesurage.
PAYEN	Expériences sur l'influence de l'eau sur le volume et le poids des grains.
BARRAL	Chronique agricole de la 2 ^e quinzaine de février.

Ce Numéro contient 23 gravures.

REVUE HORTICOLE

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE.

La *Revue horticole*, publiée par MM. Poiteau, Vilmorin, Naudin, Neumann, Pépin, etc., auteurs de l'*Almanach du Bon Jardinier*, sous la direction de M. Decaisne, membre de l'Académie des Sciences, professeur de culture au Jardin des Plantes de Paris, paraît le 1^{er} et le 16 du mois avec gravures coloriées. (Prix, franco, 9 fr. par an.)

MM. SOMMAIRE DU N^o DU 1^{er} MARS 1854.

J. DECAISNE	<i>Lindleya mespiloides</i> (fig. 5).
LEBOIS	Nouvelles variétés hâtives de Chrysanthèmes de l'Inde.
SALZE	Fructification du Palmier-Dattier à Marseille.
SCHAEKEN	Culture maraîchère de Pissenlit.
GOEPPERT	Un mot au sujet de la Rose de Jéricho.
YSABEAU	Végétation des régions polaires de l'Amérique du Nord.
WESMAL	Multiplication des Églantiers.
J.-B. GROS	Un mot à propos du Puceron lanigère.

La gravure coloriée représente le *Lindleya mespiloides*.

On s'abonne à Paris, chez M. DUSACQ, éditeur, rue Jacob, 26, Et à Saumur, au bureau du journal, l'Écho Saumurois.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

A LA VILLE DE SAUMUR PRIX FIXE INVARIABLE

33, Rue Saint-Jean, 33.

M. BOISSIER a l'honneur d'informer qu'il vient de recevoir un assortiment considérable D'ÉTOFFES RICHES EN SOIERIES, hautes nouveautés spéciales, ROBES A VOLANTS, d^o POMPADOUR, BROCARDS, BROCATELLE, LAMPAS, GROS DE VENISE, DAMAS, TAFFETAS NUANCES CLAIRES.

ARTICLES POUR MARIAGES.

Châles longs et carrés en Cachemires des Indes, Cachemires de France, Châles laine, Indou et Fantaisie.

SPÉCIALITÉ DE BLANC ET ARTICLES D'AMEUBLEMENT.

NOTA. — En raison de la baisse survenue dans les fabriques, M. Boissier, se disposant pour cette saison à accroître de beaucoup ses assortiments, informe qu'il vient de faire une RÉDUCTION CONSIDÉRABLE sur le prix de toutes ses marchandises.

ESCOMPTE 2 0/0 AU COMPTANT. PRIX-FIXE INVARIABLE. (119)

A. PIE FILS, rue de la Tonnelie, à Saumur, n^o 23. (109)
Droguerie pharmaceutique, matières tinctoriales, couleurs et vernis, peintures préparées, épicerie fine, entrepôt général des ciments romains de Pouilly.

LETTRES-ENVELOPPES COMPLETES

ET

FACTURES-ENVELOPPES**BREVETÉES POUR 15 ANS**

(s. garant. du gouv.)

PARIS, 1853.

A ANGERS, chez M. JUBEAU-ROYNÉ, fabricant de papiers peints, relieur et doreur, rue Baudrière, n^o 40;
A SAUMUR, chez M. J.-A. GIRARD, successeur de M. PERREAU, rue d'Orléans, n^o 9.

(116)

Vu pour légalisation de la signature ci-contre
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné